# La Gazette des Comores

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

*Paraît tous les jours sauf les week-end*

18ème année - N° 3146 - Lundi 30 Avril 2018 - Prix : 200 Fc


DISCOURS À LA NATION DU CHEF DE L'ETAT

# Les comoriens aux urnes en juillet



***Les comoriens vont être convoqués aux urnes au mois de juillet prochain pour un referendum sur la modification de la constitution. Une campagne en deux temps avec une trêve pour le mois sacré de ramadan, sera ouverte. C'est ce qu'il ressort de l'allocution du président de la République qui s'est adressé à la nation samedi soir à partir du palais de Dar-Nour à Mutsamudu.***

LIRE SUITE PAGE 3

MOBILE BANKING

## Lancement officiel du service Wari

LIRE PAGE 3

**Visitez le site de la Gazette**
**www.lagazettedescomores.com**

**Prières aux heures officielles**
**Du 23 au 30 Avril 2018**

**Lever du soleil:**
**06h 13mn**
**Coucher du soleil:**
**17h 55mn**

| | |
|---|---|
| Fadjr : | **05h 01mn** |
| Dhouhr : | **12h 08mn** |
| Ansr : | **15h 10mn** |
| Maghrib: | **17h 57mn** |
| Incha: | **19h 12mn** |



## ELECTION DU PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DES COMORES

# Priorité sur les étudiants pour Dr Achmet

***Le 7 mai prochain se tiendront les élections présidentielles à l'Université des Comores. 5 candidats projettent de succéder à Dr Bourhane Said Abdallah, qui a démissionné après sa mise en examen par la justice comorienne. Parmi les candidats, Dr Achmet qui place les étudiants comme priorité.***

Pour ce doyen de la faculté des sciences, la santé, le transport et la capacité d'accueil au Centre sont les principaux axes sur lesquels il compte travailler. « Je place les étudiants comme priorités parmi les priorités parce qu'aujourd'hui, nous recevons les étudiants que nous voulons transformer en véritables acteurs économiques. Aujourd'hui, il n'est plus question de former des personnes pour aller à la fonction publique, qui est saturée. Il nous faut former des étudiants capables de devenir des acteurs du développement de notre pays », annonce d'emblée Dr Achmet, doyen de la faculté des sciences et candidat à l'élection de président de l'Udc.

En focalisant son programme essentiellement sur les étudiants, Achmet, qui ambitionne de succéder à Bourhane Said Abdallah au poste de président de l'Udc, espère donner à ces derniers les outils et conditions nécessaires à leur réussite. Parmi ses objectifs, revoir la capacité d'accueil de l'université et équiper les enseignants pour un meilleur apprentissage. Dr Achmet espère ainsi réunir toutes les conditions nécessaires en matière de formation et d'orientation pour, dit-il, répondre à tous ces besoins car « aujourd'hui, le monde est devenu un grand village ».

Cinq enjeux pour ce doyen de la faculté des sciences: la bonne gouvernance pour améliorer les performances, la gestion saine des ressources disponibles, un meilleur pilotage de la recherche scientifique, une amélioration de la qualité des infrastructures et de la vie universitaire et enfin, un renouveau du secteur énergétique. « Je compte augmenter la capacité d'accueil par la création de véritables campus universitaires plus attrayants », promet t-il dans une conférence de presse aux allures de meeting, en présence des étudiants de l'Université. Dans son souci de simplifier la vie des étudiants, le candidat promet de réorganiser leur transport et la restauration universitaire mais aussi les activités scientifiques et artistiques et diminuer l'échec en Licence.

**Ibnou M. Abdou**



Achmet candidat à la présidence de l'Université des Comores

## EDUCATION

# Les écoliers se mesurent aux examens blancs

***Les examens blancs ont démarré dans les différentes écoles du pays depuis le samedi 28 avril. A Moroni, les trois sous centres sont mobilisés, ne laissant aucune place à l'improvisation. Le but est de mettre les candidats en situation, "afin qu'ils ne stressent pas lors des examens nationaux".***

Les examens blancs ont démarré depuis samedi. Ces tests permettent d'évaluer les futurs candidats au baccalauréat, au brevet et au concours d'entrée en 6e afin de mieux les préparer à aborder les examens nationaux. Les écoles sont soumises à un règlement strict, les sessions ne sont pas prises à la légère. Dans les trois sous centres de Moroni, à savoir l'école Application, EPP Coulée2 et le Mahad, toutes les dispositions sont prises comme lors des examens nationaux. Pour les enseignants et instituteurs de la place, « c'est un moyen de préparer les élèves afin qu'ils ne stressent pas lors des examens nationaux de fin d'année ».



Elèves candidats aux examens blancs

A l'EPP Coulée, un surveillant explique: « Quand on s'entraîne pour quelque chose, on se met toujours en situation. C'est ce qu'on essaye de faire ici. On les met en situation. Comme s'ils passaient le concours national ». Sur le fond, les sujets, scellés et soumis aux élèves le jour fatidique seulement, seraient abordables à en croire un éducateur de l'école Application. Mloza Msa, aux premières loges, regrette le "niveau bas" des élèves. « Les épreuves sont abordables mais cela n'empêche que certains contestent et se plaignent », déplore-t-il.

L'épreuve, bien que concernant les élèves, n'en est pas moins éprouvante pour les parents qui comme à l'accoutumée, patientent devant les grilles des établissements, nerveux et impatients. « C'est la première fois que mon fils passe un examen national et ce matin, avant de venir il stressait beaucoup », nous a confié un parent d'élève rencontré sur place. Inquiet, ce dernier exhorte les surveillants à faire preuve d'indulgence avec les élèves, pour dit-il, « ne pas qu'ils soient trop intimidés ».

A la sortie, ce sont des visages radieux et soulagés qui quittent les salles d'examen. « C'est trop bien! En plus, ça nous permet de voir comment ça se passe lors des grandes épreuves », a lâché un candidat à la fin de l'épreuve. Aucun incident n'a été déploré sans les sous centres cités, lors de cette journée. Pour rappel, le sous centre d'Application regroupe toutes les écoles de Moroni sud, privées et publiques. Le sous centre de Mahadi et EPP Coulée regroupent toutes les écoles situées au nord de la capitale.

**A.O Yazid**

## LUTTE CONTRE LE PALUDISME

# Le ministère entend lancer une nouvelle campagne de traitement de masse

***C'est dans le village de Pomoni, à l'ouest de Ndzouani, que s'est tenue cette année la cérémonie pour la journée mondiale de lutte contre le paludisme. Le Commissaire, représentant le Gouverneur de l'île, a saisi l'occasion pour annoncer les décisions qui ont été prises par l'Exécutif afin de sensibiliser la population pour une meilleure coopération avec les agents communautaires censés dépister le paludisme.***

Le 25 avril est la journée mondiale de lutte contre le paludisme. Exceptionnellement, les autorités comoriennes l'ont célébrée le mardi 24 avril à Anjouan, à Pomoni, sous le thème « Prêts à vaincre le paludisme ». Un thème qui souligne l'énergie et l'engagement collectifs de la communauté mondiale pour s'unir autour du but commun d'un monde sans paludisme, à en croire la ministre de la santé. Dans son allocution, Rashid Mohamed Mbarak Fatma a félicité et encouragé les Exécutifs des îles de Ngazidja, Ndzuwani et Mwali pour les progrès réalisés dans la lutte contre le paludisme.

Devant les représentants de l'OMS, de l'UNICEF, du Fonds Mondial et de l'ambassade de Chine aux Comores, Rashid M.M. Fatma a insisté sur la nécessité d'éradiquer la maladie qui avait fait l'objet ces dernières années, d'une vaste campagne ayant abouti à un traitement de masse. Les résultats, bien qu'encourageants, ont dévoilé que des mesures devaient êtres prises pour renforcer le processus: « Nous exhortons la population de Mwali et de Ndzuwani à s'investir pour éviter la réintroduction du paludisme ».

Pour de meilleurs résultats, l'exécutif de Ndzouani mise sur la sensibilisation. Said Ali Abdourahim, commissaire à la Santé de Ndzouani et représentant du Gouverneur de l'île à la cérémonie, assure que la population a été interpellée afin qu'elle coopère avec les agents communautaires censés dépister le palu. Said Ali Abdourahim saisit l'occasion pour féliciter les responsables de santé de l'île pour « leur courage et leur détermination dans le but de veiller à une santé sans paludisme des anjouanais ».

Sur la situation nationale, les chiffres sont alarmants, à en croire Aboubacar Said Anli, Directeur Général de la Santé qui s'est attardé sur les statistiques actuelles sur la situation nationale du paludisme. Si d'ici le mois d'août rien n'est fait, « on atteindra le seuil de milliers de morts ». Ces dernières années, l'Union des Comores a fait des efforts considérables dans la réduction de la maladie, passant de 65.154 cas recensés en 2012 à 4.500 cas en 2017; soit une réduction de 98%. Ce succès enregistré est attribuable à une combinaison d'intervention dont la distribution des moustiquaires, les pulvérisations intra-domiciliaires, l'amélioration de l'accès au traitement de masse qui a été un grand accélérateur des résultats de ces interventions. Le lancement d'une prochaine campagne de traitement de masse est prévu pour bientôt, avec l'aide de la République Populaire de Chine, à Ngazidja où le risque serait plus élevé.

**Ibnou M. Abdou**




Célébration à Anjouan de la journée de lutte contre le paludisme

## Discours à la nation du chef de l'Etat

# Les comoriens aux urnes en juillet

Comme on s'y attendait, le chef de l'État a annoncé la tenue au mois de juillet prochain d'un referendum sur la modification de la constitution. Un passage obligé dicté, selon lui, par les recommandations des assises nationales de février dernier. Une nouvelle page de l'histoire, à l'en croire, s'ouvre et il dit vouloir tracer avec les comoriens « une nouvelle voie (…) un meilleur avenir pour notre peuple, conformément à vos recommandation et à vos aspirations, exprimées lors de ces assises ». Pour le président Azali, la révision de la constitution qu'il propose, vise à la consolidation de l'unité nationale, de la paix et la stabilité et à soutenir le renforcement et la préservation des valeurs socio-religieuses.

« *Vous serez donc consultés, dans les mois à venir, sur ces modifications, destinées à moderniser et renforcer nos institutions, consolider les acquis démocratiques et l'état de droit et améliorer la gouvernance de notre pays à l'horizon 2030 et le bien être du peuple comorien* », a-t-il déclaré.

Dans son adresse à la nation, il était aussi question de plusieurs mesures à prendre en urgence selon les recommandations des assises nationales. Notamment – la lutte vigoureuse contre la corruption et les détournements de fonds publics – l'amélioration de la gouvernance de l'administration publique. « *Cette lutte sans merci contre la corruption et les détournements de fonds publics, tant réclamée par tous depuis toujours et par les participants des assises nationales, ne pourra atteindre ses objectifs, sans transmission des dossiers tant décriés à la justice* », a-t-il fait savoir.

Et de poursuivre : « *nous ne pouvons réussir à renforcer l'État de droit, sans renforcer l'administration publique, en la dotant des moyens adéquats, qui lui permettront d'appuyer efficacement le décollage économique de notre pays* ». Le chef de l'État parle d'un secteur privé qui devrait être soutenu pour qu'il se développe, en améliorant l'environnement des affaires et en mettant en place un cadre approprié de dialogue et d'échange avec les entrepreneurs dans l'élaboration et la mise en œuvre de nos politiques économiques.

Le président de la République revient sur la dernière décision qu'il a prise et qui a soulevé une tempête de réactions. Le transfert provisoire des compétences de la cour constitutionnelle à la cour suprême. « *La décision est prise, comme m'y autorise la constitution dans son article 12-3. Par contre, je regrette profondément les excès de langage y compris de certains de nos éminents juristes, et certains comportements d'hommes politiques qui ont entraîné les débats vers une passion inappropriée* », a-t-il indiqué.

Azali Assoumani appelle à la sérénité et à ne pas radicaliser le débat sur « nos textes, susciter les craintes de nos compatriotes moins avertis, ou agiter le spectre d'affrontements inutiles et tragiques ». Et d'ajouter : *« j'ai, en tant que président de la République, des responsabilités qui m'incombent, dont celle de l'initiative du référendum. Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour que le climat politique et social reste apaisé* ». Le locataire de Beit-Salam laisse entendre qu'au moment où le pays ambitionne de devenir un pays émergent à l'horizon 2030 « tout doit être fait pour écarter la division, la mésentente, la polémique et les malentendus ». Et de conclure : « quelles que soient les divergences entre les uns et les autres, somme toute normales en démocratie, nous avons un long chemin à faire ensemble vers un meilleur devenir de notre pays ».

**Maoulida Mbaé**

## Mobile banking

# Lancement officiel du service Wari

***Officialisée lors d'une cérémonie à Moroni, la société Wari fait son entrée dans une nouvelle ère : celle des TICS. Cette société qui est présente dans une soixantaine de pays dont les Comores, détient un réseau de plus de 500 000 points de services directs et partenaires dans le monde.***

"*Le monde évolue et avec ces nouvelles méthodes, le Comorien aura sa banque en poche*», a déclaré Djaffar Ahmed Said Hassane, vice-président chargé de l'économie lors de la cérémonie officielle de lancement de Wari, une application de mobile money, ce service de portefeuille mobile qui permet d'épargner, envoyer et recevoir de l'argent via un téléphone portable.

«Au-delà du simple mobile banking, l'agrément qu'on a eu de la Banque Centrale va nous permettre aujourd'hui grâce à notre partenariat avec la société Wari, de mettre en place toute la plateforme des services digitaux et des services modernes dont l'objectif premier est d'aller vers une dématérialisation des moyens de payement», explique Chams-Eddine Tourqui, directeur général de la Maison Comorienne des Transferts et Valeurs, à l'origine de l'arrivée de Wari aux Comores.

La plateforme Wari est considérée aujourd'hui comme un « outil accélérateur et facilitateur » d'accès aux produits et services du quotidien. Wari regroupe les produits et services de multiples partenaires



Lancement à Moroni des services Wari

dont des banques, des sociétés de services et des institutions. La compagnie Africaine, créée en 2008, propose tous les services au quotidien, paiement de factures, abonnement TV, achat de crédit téléphonique, envoi et réception d'argent en local et à l'international, jeux et loterie.

Pour David Lacoffrette, directeur exécutif de Wari Europe, la compagnie joue le rôle d'acteur social et économique : « Grâce à sa contribution sociale, Wari est un accélérateur de croissance économique. Il est un véritable levier de développement et de productivité », a-t-il dit. Non mois séduit, le vice-président Djaffar appelle les Comoriens à se fier à cette plateforme afin de « s'adapter aux nouveaux moyens technologiques surtout pour une sécurité financière et une évolution économique ».

**A.O Yazid**

## Diplomatie

# "Une agence des Nations Unies pour faire respecter le droit à Mayotte"

***Le ministre des affaires étrangères s'est exprimé samedi dernier devant la presse. Soeuf Mohamed El Amine a parlé de la nécessité d'une agence des Nations Unies pour faire respecter les droits de l'homme à Mayotte.***

Suite à son voyage à Paris pour rencontrer son homologue français, Jean-Yves Le Drian, le ministre des affaires étrangères comorien, Soeuf Mohamed Elamine s'est exprimé sur l'actualité internationale mais aussi de la question de Mayotte. Il demande en retour la nécessité d'une agence des Nations Unies pour veiller au respect des droits de l'homme à Mayotte. « La France est pays membre permanent du conseil de sécurit des Nations Unies. Ce qui signifie qu'il est un pays garant de la sécurité et de la paix dans le monde et le respect du droit international. Pendant 43 ans, le droit international a été bafoué par le pays censé faire respecter ce droit. Il y a lieu de faire intervenir une agence des Nations Unies qui serait capable de veiller au respect du droit international », déclare Soeuf Mohamed El Amine.


Le ministre El Amine Soeuf devant la presse à son retour de Paris

Pour l'heure aucune démarche n'a été faite de la part du gouvernement comorien ni de la France. Mais le chef de la diplomatie comorienne estime que ce problème ne se pose dans les trois îles mais à Mayotte. « Jusqu'à preuve du contraire, ce territoire est occupé par la France. Si les Comores avaient saisi l'OIM ou le HCR, certainement cette agence ne serait pas la bienvenue à Mayotte ».

Après la rencontre du ministre des affaires étrangères avec son homologue français, des propositions ont été faites par les deux parties et une ébauche a été déjà rédigée. Toutefois, le Quai d'Orsay attend des réponses claires de la part du gouvernement comorien. Une proposition que le chef de la diplomatie comorienne ne compte pas prendre en compte. « A ce que je sache l'Union des Comores n'est pas la Guyane ou un département français pour aller donner des réponses claires. C'est à la France de nous donner des réponses claires de ce qu'il est en train de faire à Mayotte », poursuit-il.

Lors de son intervention, le chef de la diplomatie comorienne assure maintenir sa position sur la question de l'île comorienne de Mayotte, ceci malgré les pressions notamment sur la note du 21 mars interdisant l'accueil des expulsés des autres îles. « Je sais qu'il y a des questions urgentes à régler et ça fait partie des urgences de la partie française. Nous sommes en train de chercher les voies et moyens de parvenir à une solution rapide », avance-t-il. A l'heure actuelle, le ministre des affaires étrangères appelle la partie française à démanteler les réseaux des passeurs à Mayotte et qu'il fera autant pour les trois îles. Après la finalisation du document, une autre rencontre est prévue en France pour poursuivre les négociations sur cette question de Mayotte.

**Mohamed Youssouf**

ENERGIE

# Audits énergétiques dans des bâtiments des pays de la COI

***Un voyage d'étude qui a regroupé des participants des pays des de la COI, s'est déroulé à l'île de La Réunion, du 18 au 20 avril 2018 dans le cadre du projet mis en œuvre à travers la Facilité d'assistance technique (SE4ALL) de l'Union Européenne et dont le thème était « Efficacité énergétique pour les bâtiments publics dans les pays de la COI».***

Tout cela en collaboration avec la Délégation de l'Union Européenne auprès de la République de Maurice et des Seychelles et le programme Régional d'Energies Renouvelables et Efficacité Energétique (UE-COI). L'objectif de ce voyage d'études du projet était de présenter les études réalisées sur l'efficacité énergétique de certains bâtiments dans chaque état membre et de visiter des sites exemplaires en matière de performance énergétique des bâtiments publics à l'île de la Réunion.

Ainsi les participants ont pu visiter entre autres des bâtiments et des sites qui ont fait leur, l'efficacité énergétique. Il s'agit d'un bâtiment de l'Institut universitaire de technologie qui est un bâtiment avec zéro énergie, du logement et des bureaux bioclimatiques en centre-ville de Saint-Pierre, l'Amphithéâtre bioclimatique du Moufia à Saint-Denis avec ses cinq cents places, le Pôle sanitaire de l'Ouest qui inclut un hôpital de quatre étages qui va utiliser la climatisation au strict minimum.

Pour ce qui est des Comores, trois sites ont fait l'objet des audits ; il s'agit de l'hôpital de Sambakouni (centre hospitalier de référence insulaire de Ngazidja), du ministère des Affaires étrangères et la faculté de Sciences. Sur la base de ces audits, il s'avère nécessaire d'apporter des améliorations sur ces trois sites en vue de permettre la réduction de la consommation d'énergie par la mise en place de mesures d'efficacité énergétique notamment dans la prise en compte de la circulation de l'air dans les bâtiments. Avec ces audits, les responsables des sites ont à leur disposition des outils leur permettant de mobiliser des financements pour apporter les améliorations nécessaires dans les conditions de travail de ceux qui y vivent et travaillent.

Par ailleurs, la réalisation prochaine par le Projet d'un guide de recommandations concernant la performance énergétique des bâtiments neufs et conception et animation des formations qui en découlent auprès des parties prenantes concernées tant du secteur public que privé devrait offrir plus d'opportunités pour les constructeurs de bâtiments.

Ce guide de recommandations d'Evaluation Environnementale (EE), au niveau régional pour le secteur du bâtiment, devrait servir de



Au centre Jeanine Yeung de l'UE

modèle à l'intégration des exigences minimales d'EE dans les normes et pratiques de construction des états membres de la COI et, par la même occasion, réduire les émissions de dioxyde de carbone grâce à l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments neufs des secteurs résidentiel, institutionnel.

Ceci implique à la fois de traiter des aspects liés à la conception des bâtiments et à la performance énergétique des systèmes énergétiques équipant ces bâtiments.

Il convient de noter qu'un des 17 objectifs de développement durable des Nations-Unies est de garantir l'accès à des services énergétiques durables et modernes est essentiel pour répondre aux besoins humains fondamentaux et favoriser le développement économique et social sur l'ensemble du continent africain.

**Mmagaza**

# Lettre ouverte à Monsieur le Président de l'Union des Comores *(Suite et fin)*

Nul doute que l'absence de nomination de trois membres de la haute instance l'empêche de fonctionner parfaitement. Alors là qu'est-ce qui aurait empêché l'assemblée nationale et vous-même, en tant qu' « arbitre et modérateur du fonctionnement régulier des institutions », de faire actionner l'épée de Damoclès de l'article 30 sur la haute trahison, contre ces hors-la-loi que sont le vice-Président Moustadrane, le Président de l'assemblée nationale et du gouverneur de Mohéli ?

En effet, rien ne peut justifier ni excuser cette conduite, digne d'une république bananière, consistant à opposer un refus à l'application de la constitution. Aux termes de son article 37, le Président de l'Union, les vice-Présidents, le Président de l'assemblée ainsi que les chefs des exécutifs des îles « nomment chacun un membre de la cour constitutionnelle ». L'emploi du verbe nommer au présent de l'indicatif vaut un ordre, c'est-à-dire une obligation à laquelle ils ne peuvent se soustraire, sauf haute trahison. Qu'on se le dise ! Ce n'est pas une simple faculté qui leur conférerait la liberté d'initiative, mais un pouvoir lié, comme disent les juristes. Voilà pourquoi l'invocation, par certains praticiens du droit et politiciens proches du gouvernement, du pouvoir discrétionnaire de ces autorités pour justifier leur refus de nommer les membres de la cour constitutionnelle s'avère un argument tiré par les cheveux. A moins qu'ils confondent pouvoir discrétionnaire et pouvoir lié, ce qui serait plus grave encore. Qu'est-ce qui justifie, par ailleurs, l'inertie du secrétariat général du gouvernement dont on sait que c'est à lui que revient principalement l'organisation de la prestation de serment des deux membres déjà nommés depuis bientôt un an ? Or, la régularisation de la situation de ces derniers par le truchement de leur investiture aurait pu permettre à la cour constitutionnelle d'avoir le quorum requis pour fonctionner valablement, en attendant la nomination des trois autres membres.

Monsieur le président,

Si vous me permettez, est-il exagéré de penser que, avec un tel faisceau d'indices, il y a là matière à suspicion ? Cette suspicion est d'autant plus légitime et justifiée que cette situation perdure depuis pratiquement une année et demi et que, malgré le dysfonctionnement voulu et vraisemblablement organisé de la haute juridiction, aucun obstacle (y compris même l'absence du contrôle de constitutionnalité des lois) n'empêche gouvernement et assemblée nationale de se réunir, de délibérer dans leurs sphères de compétences respectives et d'entretenir leurs rapports constitutionnels. N'y a-t-il pas dans ce réveil brutal anguille sous roche ? En tout cas, sachant que l'interruption du fonctionnement régulier des institutions constitutionnelles constitue la deuxième condition de fond, on peut raisonnablement en déduire que les deux conditions de fond ne sont pas cumulativement réunies et que même aucune des deux n'est véritablement remplie.

Monsieur le Président,

La question de fond la plus sérieuse que nos « éminents juristes » évitent curieusement d'aborder consiste à préciser les limites constitutionnelles de vos pouvoirs, en tant que chef de l'Etat, en période d'exception. En dépit des affirmations à l'emporte-pièce qu'on entend ici ou là de la bouche de certains de vos partisans, vos pouvoirs de crise ne sont pas illimités. Outre les conditions de fond et de forme que nous venons d'évoquer, votre appréciation discrétionnaire des mesures à prendre se trouve également enserrée dans d'autres limites. L'emploi dans l'article 12-3 des termes « mesures exceptionnelles exigées par les circonstances » signifie que les mesures prises qui ont motivé le recours à l'article 12-3 doivent être en relation avec (et rendues nécessaires par) les évènements qui en sont la cause. Notre cas d'espèce comporte alors deux paradoxes. Le premier tient au fait que vous décidez d'exercer les pleins pouvoirs pour remédier à une simple situation créée par l'abus de pouvoirs de vos propres services (en l'occurrence le secrétariat général du gouvernement) et amis politiques (y compris votre propre vice-président). Le second est de prétendre assainir la situation d'une cour constitutionnelle mal en point en lui donnant la mort.

A cette relation de cause à effet entre décision présidentielle et évènements qui en sont la cause, s'ajoute une autre limitation de finalité contenue dans le même article 12-3 : les mesures présidentielles doivent aussi être « inspirées par la volonté d'assurer aux institutions constitutionnelles, dans les moindres délais, les moyens d'accomplir leur mission ». Tout le monde se demande, Monsieur le Président, en quoi le transfert des compétences de la haute instance à la cour suprême peut assurer à la première les moyens d'accomplir leur mission. Si le but du déclenchement des pouvoirs exceptionnels est de rétablir le bon fonctionnement de la cour constitutionnelle, pourquoi ne pas s'en servir pour mettre hors d'état de nuire les services et les autorités réfractaires à la légalité constitutionnelle plutôt que de s'en prendre à la haute juridiction ? Autant sanctionner sévèrement ces deux ou trois autorités qui entravent le bon fonctionnement de l'Etat ; et le tour est joué.

Monsieur le Président,

Permettez-moi d'attirer, enfin et surtout, votre honorable attention sur la gravité et la portée juridique de votre décision consistant à transférer les compétences de la cour constitutionnelle à la cour suprême. Si la constitution exige du chef de l'Etat d'être animé par la volonté « d'assurer aux institutions constitutionnelles, dans les moindres délais, les moyens d'accomplir leur mission » c'est que la constitution vous interdit indirectement mais sans la moindre ambiguïté toute mesure visant à modifier la constitution sur la base de l'article 12-3. Or, à la différence d'une suspension provisoire de compétences, un transfert des compétences d'une institution constitutionnelle à une autre constitue à n'en pas douter une modification de la constitution. Dieu sait si cette compétence n'est pas de votre ressort mais de celui du peuple comorien, en tant que détenteur de la souveraineté, en vertu de l'article 2 de la constitution.

A votre décision du 12 avril, on peut reprocher également le fait qu'elle contrevient à l'article 38 alinéa 2 qui dispose que « les membres de la cour constitutionnelle sont inamovibles ». L'inamovibilité s'analyse comme une prérogative en vertu de laquelle ces magistrats ne peuvent être « déplacés, privés ou suspendus de leurs fonctions, sans bénéficier de procédures exorbitantes du droit commun disciplinaire ». S'il est vrai que vos pouvoirs exercés au titre de l'article 12-3 sont eux aussi exorbitants du droit commun, il n'en est pas moins vrai que lesdits pouvoirs touchent seulement aux domaines législatif et réglementaire. La sphère constitutionnelle demeure donc, Monsieur le Président, la ligne rouge à ne pas franchir, sauf dans le cadre d'une révision en bonne et due forme de la loi fondamentale.

En définitive, vous êtes bien le seul, Monsieur le Président, hormis bien sûr l'assemblée nationale, à pouvoir arrêter cet engrenage d'insstabilité. Au nom du principe juridique du parallélisme des formes, vous avez toute latitude de mettre fin à la mise en œuvre de l'article 12-3. Je ne doute pas que vous ne manquerez pas de faire preuve du sens de l'Etat et de la sagesse qu'on vous connaît depuis toujours, en revenant instamment sur cette décision anticonstitutionnelle. Ne voyant que la partie visible de l'iceberg, d'aucuns pensent trouver dans l'organisation d'un référendum la panacée qui nous sortira, d'un coup de baguette magique, de cette mauvaise passe. Ils oublieraient peut-être qu'il n'est pas de tradition républicaine de consulter le peuple dans un contexte de pouvoirs exceptionnels. Des élections libres et sincères ne sont concevables que dans une période normale. Quant à l'assemblée nationale, non seulement elle ne peut pas être dissoute pendant la période de crise, mais elle est aussi habilitée à « mettre fin à ces pouvoirs exceptionnels par un vote à la majorité des deux tiers » de ses membres. L'article 30 de la constitution lui laisse, enfin, le loisir de mettre fin aux pouvoirs exceptionnels du chef de l'Etat par un recours devant la haute cour de justice pour haute trahison. Mais c'est peut-être là pousser le raisonnement juridique à l'extrême.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien prêter à cette modeste contribution à votre réflexion, veuillez croire, Monsieur le Président de l'Union des Comores, en l'assurance de ma plus haute considération.

Moroni, le 25 avril 2018

**Youssouf Boina** (Conseiller juridique de l'Union de l'opposition et Secrétaire général de l'UPDC).

## FIN DES 11ÈME JEUX DES JEUNES DE DJIBOUTI

# La Cjsoi donne rendez-vous à ses jeunes en 2021

***Les jeux djiboutiens de la jeunesse de l'Océan indien ont été bouclés samedi au stade Gouled de Djibouti. Après dix jours de compétition sportive et fête culturelle, la jeunesse régionale dit au revoir à Djibouti. Près de huit-cent cinquante hôtes ont été rassemblés au stade Gouled pour se donner rendez-vous pour 2021.***

Dans trois ans, la Cjsoi (Commission de la jeunesse et des ports de l'océan indien) invitera la jeunesse régionale à Maurice. « Nous serons la prochaine île hôte des jeux de 2021. Nous nous sommes régalés à Djibouti, mais à Maurice, ça sera encore exceptionnelle. Nous remercions la communauté djiboutienne, son ministre de la jeunesse et des sport, mon ami Mohamed Kami pour la belle organisation des jeux qu'ils nous ont proposés », a dit le ministre de la jeunesse et des sports de Maurice, Stephan Toussaint.

La cérémonie de fermeture des jeux a été organisée au terme de la finale de football. Cette dernière a été remportée par la Réunion contre Madagascar. Les Réunionnais l'ont remporté aux tirs au but (6-5), après un match nul vierge. Au terme de la finale qui a tenu toutes ses promesses a été pour certains un moment de régal et de suspense. « Nous avons passé une belle fête aux jeux. Mais le moment le plus important de notre séjour a été la finale de football. Nous avons souffert devant Madagascar, mais on l'a fait », a dit le capitaine réunionnais, Bacar Said Toufeily.

Ce jeune joueur originaire des Comores a été fier que « les Cœlacanthes aient décroché la médaillé de bronze ». Les Comores ont été très présentes lors de la finale, représentées par le quatrième arbitre comorien, Azade Ali. Au fil de spectacle de Haley, star de la chanson moderne djiboutienne, a amusé les spectateurs. Il a interprété l'hymne local des jeux avant après la cérémonie de remise des médailles. Les Comores ont été les premiers à monter sur le podium pour la médaille de bronze. Les Malgaches les ont suivis pour l'argent avant les champions réunionnais, pour la médaille d'or.

Le ministre de la jeunesse et des sports comorien, Salim Mahamoud a manifesté sa joie pour la réussite des jeux. « Nous sommes ici chez nous à Djibouti. La réussite de ces jeux traduit la fraternité de nos îles. Les Comores ont beaucoup appris de ces jeux qui nous inspireront beaucoup sur notre démarche de demande de l'organisation des jeux des îles 2023 », conclut-il. A la sortie du stade Gouled, chaque délégation s'apprêtait à faire son départ de Djibouti, avec l'esprit de se mettre en préparation des douzièmes jeux prévus en 2021 à Maurice. La délégation comorienne sera attendue à Moroni vers 15 heures locales et sera accueilli à l'aéroport de Hahaya par les agents du ministère de la jeunesse et des sports et des fédérations sportives respectives de football, athlétisme et de pétanques.

**Padre depuis Djibouti**



Les médaillés comoriens aux 11e jeux des jeunes de Djibouti




Délégation comorienne aux 11 jeux des jeunes à la cloture

## FOOTBALL : CHAMPIONNAT D1, NGAZIDJA

# Volcan, quasi assuré du titre régional phase aller

***Volcan dit ce qu'il fait et fait ce qu'il dit. Au début du championnat, il avait prophétisé trois titres. Actuellement, il rayonne seul au sommet du classement, grâce à la victoire acquise au détriment d'Étoile Polaire (2-0) à Moroni le week-end. Mais, certains éléments incontrôlables des visiteurs ont failli lyncher l'arbitre central. L'intervention d'Ahmed Abdallah Salim, et l'appui pour l'escorte des agents de sécurité du match et de Largi, membre du staff technique des agresseurs, ont sécurisé le malheureux, qui a pu pousser un ouf de soulagement.***

Au début de mars dernier, le président de Volcan club de Moroni, Razida Abdourazak avait annoncé que l'objectif de son équipe, c'est de décrocher trois titres, régionaux et nationaux. Aussitôt dit, aussitôt fait. A la veille de la fin du championnat, il resplendit seul, au sommet du classement avec 24 points à son compteur après 10 matches, suivi de loin par son frère rival Bonbon Djema (16) après la 9e journée. Son difficile exploit du week-end a ravivé ses ambitions.

A domicile, le samedi 28 avril 2018, il a failli perdre la pédale sous la pression grandissante d'Etoile Polaire de Nyumamilima. Les redoutables actions offensives, menées ici et là en 1ère période, ont été repoussées acrobatiquement par les deux gardiens de but respectifs, Madi Assoumani pour les visiteurs et Salimo Velonjara pour les locaux. Moroni et Nyumamilima ont rejoint les vestiaires avec le score nul et vierge (0-0). A la reprise, les cœurs du public a continué à frémir jusqu'à trois minutes de la fin du temps réglementaire pour voir vivre une pluie fine de buts : Tchenko Ali Ahmed (87e, 1-0) et Basler Kamal (97e, 2-0).



Volcan victorieux du jour

**Ahmed hydrocarbure, protecteur**

Avant le 2e but, Étoile Polaire a joué en infériorité numérique, suite à expulsion d'Owen Ali Ahmed. Ce dernier, pourtant traditionnellement sage et moralisateur, avait immédiatement après le 1er but, agressé le buteur et bousculé l'arbitre central. Pire, à la fin du match, lui-même et certains éléments incontrôlables de son équipe ont tenté de lyncher l'arbitre central, Noiret Malaka. Grâce à l'intervention véloce et musclée d'Ahmed Abdallah Salim, appuyée pour l'escorte par des sociétaires de Volcan et d'un membre du staff technique des visiteurs, le 23e homme sur le terrain a pu rejoindre sain et sauf les vestiaires. Par prudence, le même protecteur Ahmed, conseiller à la présidence l'Union des Comores, l'a déposé à domicile, à Vouvouni.

**Bm Gondet**

# L'Union des Comores et l'Union Européenne sauvent la route Oichili-Dimani

***On y est presque ! La route Oichili-Dimani se termine dans deux mois. Plusieurs années de souffrance pour les usagers deviendront un lointain souvenir…***

A l'initiative du Gouvernement de l'Union des Comores, le Programme d'Appui au Développement Durable du Secteur des Transports (PADDST) a débuté en 2009. L'appui technique et financier de l'Union européenne a été sollicité et obtenu. Pour l'UE c'est un moyen de contribuer au développement économique du pays à travers le développement des infrastructures de transports.

Doté d'une enveloppe globale de 3 milliards, ce projet a pour but de faciliter la circulation des biens et des personnes et assurer un développement durable et cohérent du secteur routier.

La première phase a consisté à la structuration de la Direction générale des Routes (bâtiments, équipement, formation), la création du Fonds d'Entretien Routier (FER) et le financement de deux campagnes d'entretien courant (réparation des nids de poule, élagage des abords des routes, …).




Tronçon de route déjà terminé. A gauche la canalisation construite permet de protéger l'ouvrage et de sécuriser la circulation

Et la phase actuelle consiste à faire l'entretien périodique (réparation profonde des routes avec mise en place d'une couche de bitume sur toute la surface de la route existante) des tronçons Oichili-Dimani à Ngazidja Fomboni-Miringoni à Mohéli. C'est la société SOGEA STATOM, basée à Madagascar qui a été retenue et en juillet 2017 les travaux ont débuté. Sous la surveillance de Luxconsult (un bureau mauricien de contrôle des travaux), les 17 Km du tronçon Oichili-Dimani seront bientôt terminés. Cette route jusqu'ici fortement dégradée deviendra aussi praticable que les routes de Moroni.

**Les bienfaits pourles usagers de la route et de la population locale en général**

La fin des travaux en cours va faciliter la circulation des biens et des personnes et faire renaître l'activité économique dans la région. Elle permettra également de développer le secteur touristique de la région qui a été enclavé à cause de la dégradation de la route.

C'est ainsi par exemple que le centre de concassage a pu réouvrir et continuera à fonctionner après la fin des travaux permettant ainsi de donner du travail aux jeunes. Ce n'est pas tout : désormais la localité de Oichili-Dimani disposera, à faible coût, des agrégats nécessaires pour la construction.

**Visite officielle de l'ordonnateur national du FED**




La concasserie de Oichili continuera à servir la population même après la fin des travaux des routes dans la région

Après huit mois de travaux, le ministre des finances et du budget, ordnnateur national du FED, Said Ali SaidChayhane, accompagné du représentant de l'Union Européenne, Thierry Rivol, se sont rendus samedi 17 mars sur le chantier de la route Oichili-Dimani pour évaluer l'état d'avancement des travaux. Lors de cette visite, le Ministre des Finances, s'est montré très satisfait de l'avancement et de la qualité des travaux réalisés. Il n'a pas manqué de remercier l'Union Européenne et SOGEA pour leurs contributions et leurs efforts.

Au rythme où en sont les travaux, la route sera livrée au mois de mai 2018. En ce moment, 12 km sur 17 km sont déjà livrés. Les 5 Km restant sont ceux qui relient la route de MtsangadjouyaDimani. C'est ainsi que malgré les retards les routes en Union des Comores deviendront confortables.



Visite du ministre des Finances, Ordonnateur National du FED, pour constater l'avancement des travaux. En arrière plan le tronçon restant

Grâce aux efforts combinés de l'Union Européenne et de l'Union des Comores, le développement durable lié au secteur des transports prend un essor et sur la bonne voie.

***« Il n y a pas d'économie sans routes »***

**Said Ali SaidCheyhane**